

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	1	2

Date de la convocation
05 juin 2023

N° 09062023005**FONDS DE CONCOURS GEP
VERSEE A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PUY**

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt trois
et le neuf juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., V., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C., VEROT V.**Absents** : Mrs ARNAUD A., MICHEL A.**Pouvoir** : Mme MARTEL Dominique donne pouvoir à Mme ROY Sylviane

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération a la compétence en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

La Communauté d'Agglomération a procédé au renouvellement du réseau d'eau pluviale sur le secteur de la zone de l'Aérodrome. Un fonds de concours est demandé à la Commune de Chaspuzac afin de participer à hauteur du 50 % au financement de l'équipement supporté par la Communauté d'Agglomération. Le montant prévisionnel retenu pour les travaux est de 34 000,00 euros, le fonds de concours est estimé à 17 000,00 euros.

Une convention relative au versement de ce fonds de concours par la Commune de Chaspuzac à la Communauté d'Agglomération est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ approuve la convention proposée relative au versement d'un fonds de concours par la Commune de Chaspuzac à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay pour un montant retenu de 17 000,00 euros de travaux

☞ autorise Monsieur CHAMAYOU Patrice, Adjoint au Maire à signer la convention

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 9 juin 2023
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERT**Vote**

Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 13 juin 2023

et publication ou notification
du 13 juin 2023**AR Prefecture**043-214300626-20230609-09062023005-DE
Reçu le 13/06/2023